



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> septembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Point 73 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives aux droits de l'homme :  
questions relatives aux droits de l'homme,  
y compris les divers moyens de mieux assurer  
l'exercice effectif des droits de l'homme  
et des libertés fondamentales**

## **La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Additif**

## **II. Réponses reçues de gouvernements**

### **Azerbaïdjan**

[3 août 2005]  
[Original : anglais]

1. Le Gouvernement azerbaïdjanais a décrit les lois, règles et règlements nationaux favorisant la réduction de la pauvreté, la libéralisation des investissements, la protection de l'environnement, le droit à la culture et le droit à l'éducation. Il a fait observer qu'il se heurtait à des difficultés économiques liées à l'effondrement de l'Union soviétique et aux activités des mouvements séparatistes.

2. Il a fait état de plusieurs décrets présidentiels, programmes et autres règlements visant à remédier à cette situation. En ce qui concerne le développement et la stabilité économiques, un décret sur le développement économique et la réduction de la pauvreté a permis de relever le niveau des investissements dans le pays, qui viennent pour l'essentiel de l'étranger. Grâce à cette mesure et à d'autres réformes connexes, les conditions de vie ont été améliorées et le salaire moyen mensuel a augmenté de 26,2 % ces dernières années. Un nouveau décret sur le développement économique et social axé sur le développement des provinces a été adopté en 2004, avec pour objectif principal de soutenir le secteur non pétrolier, en

---

\* A/60/150.



créant 600 000 emplois. À ce jour, 253 000 emplois ont été créés, dont 133 000 emplois permanents. Les conditions d'octroi de licences pour les investissements étrangers ont également été limitées, afin de permettre aux entreprises d'investir plus aisément.

3. Le Gouvernement azerbaïdjanais a également indiqué que grâce à ses programmes dans ce domaine, le niveau de la pauvreté avait été réduit et était passé de 40,6 % à 2002 à 40,2 % en 2004. Le Gouvernement a par ailleurs renforcé son dispositif d'assistance en faveur des réfugiés, qui ont accès aux prestations sociales et à une aide pour l'achat d'un logement ou d'un terrain.

4. En ce qui concerne la protection de l'environnement, l'Azerbaïdjan a ratifié 18 instruments internationaux sur cette question et pris des mesures concertées pour résoudre les problèmes rencontrés dans ce domaine à l'échelle nationale, notamment en mettant en œuvre un plan d'action stratégique pour protéger l'environnement de la mer Caspienne et en formulant des programmes nationaux en ce qui concerne la prévention de la pollution par les hydrocarbures, l'augmentation des stocks de poissons, la réglementation des déchets dangereux et toxiques et la prévention de la pollution fluviale transfrontière. Des décrets ont également été adoptés dans l'objectif d'augmenter le couvert forestier, de promouvoir une exploitation rationnelle des pâturages, de prévenir la désertification et d'encourager l'utilisation des sources d'énergie renouvelable.

5. Le Gouvernement azerbaïdjanais promeut également le droit à la culture dans le cadre de programmes encourageant l'instauration de relations amicales entre les différents groupes ethniques. Il défend aussi le droit à l'éducation, qui est d'ailleurs consacré dans la Constitution nationale, à travers un programme de promotion de l'apprentissage, exécuté conjointement avec la Banque mondiale et axé sur l'utilisation des nouvelles technologies, un renforcement et une meilleure formation des effectifs d'enseignants et de nouvelles techniques d'apprentissage dans le respect des méthodes et savoirs traditionnels en Azerbaïdjan.

---